

LE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Nous, soussignés

domiciliés à

déclarons avoir inscrit notre enfant

dans l'établissement «Ecole primaire Sainte-Croix de Hannut »

Nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire du règlement de l'Ecole Primaire Sainte-croix de Hannut ou l'avoir consulté sur le site internet de l'établissement et en avoir pris connaissance.

Nous acceptons ce règlement.

Fait à, le

Les parents ou la personne responsable de droit ou de fait

Signature(s)

Le règlement de l'école est consultable sur le site de l'établissement ou disponible sur simple demande en format papier au secrétariat.

A retourner dans la farde de communication pour ce lundi 31 août 2026.

LE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Nous, soussignés

domiciliés à

déclarons avoir inscrit notre enfant

dans l'établissement «Ecole primaire Sainte-Croix de Hannut »

Nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire du règlement de l'Ecole Primaire Sainte-croix de Hannut ou l'avoir consulté sur le site internet de l'établissement et en avoir pris connaissance.

Nous acceptons ce règlement.

Fait à, le

Les parents ou la personne responsable de droit ou de fait

Signature(s)

Le règlement de l'école est consultable sur le site de l'établissement ou disponible sur simple demande en format papier au secrétariat.

A retourner dans la farde de communication pour ce lundi 31 août 2026.